

**Sous-section 4.—Assurance-vie effectuée par les sociétés fraternelles**

En plus de l'assurance-vie, les opérations de quelques sociétés fraternelles comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le Tableau 19 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par l'entremise des sociétés fraternelles ainsi que la statistique relative à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères faisant affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, en tenant compte de tous les principes actuariels. La caisse de bénéfice de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (devenu membre, après examen, de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Faculté des Actuaires d'Ecosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires) et, à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux des bénéfices doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau portent sur 11 sociétés canadiennes faisant rapport au Département des Assurances du Gouvernement fédéral, dont une seule n'accorde pas de bénéfices d'assurance-vie.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances, qui devient en vigueur le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société fraternelle étrangère de se procurer une charte fédérale avant de faire affaires au Canada. Cependant, toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de chartes provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart de ces sociétés se sont procuré une charte fédérale; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de chartes provinciales. Vingt-huit sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1940.

**19.—Assurance-vie des sociétés fraternelles faisant rapport au Département fédéral des Assurances, 1936-40**

Opérations	1936	1937	1938	1939	1940
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
<b>SOCIÉTÉS CANADIENNES</b>					
Polices émises, net.....	9,356	13,857	17,216	12,459	11,362
Polices échues, net.....	2,946	3,113	3,100	3,326	3,361
	\$	\$	\$	\$	\$
Sommes nettes payées par les membres.....	1,802,479	1,810,873	1,931,515	1,933,470	1,946,902
Montant net des polices nouvelles.....	7,343,950	10,858,832	14,445,147	9,982,175	9,140,450
Assurances en vigueur, net.....	103,673,283	108,743,852	112,698,333	109,063,645	108,810,930
Montant net des polices échues.....	2,582,490	2,649,682	2,649,795	2,901,633	2,837,154
Réclamations nettes payées.....	3,505,486	3,183,242	3,234,829	3,574,316	3,300,542
Réclamations nettes non réglées.....	232,166	258,419	233,624	270,295	280,824
Assurances ayant pris fin par—					
Décès.....	1,998,792	1,940,583	1,898,776	2,013,588	1,922,345
Résiliation, échéance, abandon, etc....	11,386,571	10,650,996	12,490,938	13,729,773	10,831,848
Totaux, terminées.....	13,385,363	12,591,579	14,389,714	15,743,361	12,754,193